

**Description de l'activité :**

- Toutes activités de contrôle de la qualité et de la conformité des produits et denrées alimentaires et autres contrôles de conformité relatifs à tous produits et articles, manufacturés ou non.
- Toutes activités de mesure, examen, essai, étalonnage et détermination des caractéristiques ou les performances du matériau, produits et leurs constituants, pour propre compte, au profit des tiers ou dans le cadre de la répression des fraudes.

Objectif principal :

- Accompagner dans la conformité des produits en fournissant des services de contrôle qualité conformes aux normes et standard internationaux
- Assurer tous types d'analyses Microbiologiques et Physico-chimiques dans plusieurs domaines.

Conditions d'exercice :

1. Une autorisation d'ouverture d'un laboratoire : délivrée par la direction de wilaya du commerce, pour l'inscription au registre du commerce mais cette autorisation ne donne pas droit au titulaire à l'exploitation du laboratoire créé.
2. Une autorisation d'exploitation d'un laboratoire : délivrée par le ministre chargé de la protection du consommateur et de la répression des fraudes. Dans un délai de 40 jours à compter de la date de la réception de la demande de l'exploitation.
3. Une autorisation d'utilisation des produits toxiques dans un laboratoire selon la quantité totale de substances ou préparations très toxiques ou toxiques, susceptible d'être présente dans l'installation
 - a. Autorisation du wali (AW) : la quantité étant supérieure à 100 kg.
 - b. Autorisation du président de l'assemblée populaire communale (APAPC) : la quantité étant supérieure à 1 kg.

Tâches principales :

- Contrôler et analyser les physico-mécaniques des matières premières, semi œuvrées et de produits finis ;
- Rédiger les comptes rendus d'analyses de contrôle ;
- Définir et proposer des modifications des modes opératoires ou des techniques d'analyse ;
- Etalonner les instruments de mesure pour les contrôles de qualité et qualification des équipements ;
- Analyser et faire des essais : toute opération technique qui consiste à déterminer une ou plusieurs caractéristiques ou la performance d'un produit selon un mode opératoire spécifié ;
- Contrôler le démarrage des nouveaux équipements ;
- Prestations d'assistance technique et d'ingénieur conseil en usine dans les divers processus d'investissement, de réhabilitation et de développement.

Equipements importants:

Paillasse (plan de travail) ;
 Balance analytique ; Bain marie ; Etuve bactériologique-incubateur ; Microscope binoculaire ; Autoclave de stérilisation manuel ; Refractomètre ; Conductimètre de paillasse ; Balance portable ; Plaque chauffante ; Ph mètre de laboratoire ; Hottes d'évacuation ; Polarimètre de laboratoire ; Eprovette ; Ballon à fond plat ; Ballon à fond rond ; Burette en verre avec robinet ; Pince pour burette double ; Becher forme basse ; Tubes digesteurs ; Portoir ; Support de portoir ; Refractomètre ; Agitateur magnétique chauffant ; Four à moufle ; ...etc.

Emplois :

Quatre (04) emplois au démarrage.

Observations et conseils pratiques:

Les conditions de conformité pour l'ouverture d'un laboratoire :

- ✓ Avoir les qualifications requises et justifier d'une formation supérieure d'au moins trois (3) ans. Cette dernière doit correspondre à l'activité envisagée et la spécialité demandée par le postulant ou le responsable technique dans le domaine considéré ;
- ✓ Les locaux du laboratoire doivent être conformes à sa vocation, notamment, en ce qui concerne leur état, leur superficie qui doit être d'une superficie minimale de (120 m²) notamment pour la section microbiologique et pour la section physico-chimique ;
- ✓ Le laboratoire doit être doté de moyens nécessaires en matière d'hygiène et de sécurité

Formation et qualités requises : Titre universitaire en rapport avec l'activité envisagée.

Références Réglementaires :

- Loi n°04-08 du 14 août 2004, modifiée et complétée, relative aux conditions d'exercice des activités commerciales ;
- Décret exécutif n°15-111 du 3 mai 2015 fixant les modalités d'immatriculation, de modification et de radiation au registre du commerce ;
- Décret exécutif n°15-234 du 29 août 2015 fixant les conditions et modalités d'exercice des activités et des professions réglementées soumises à l'inscription au registre du commerce ;
- Décret exécutif n°14-153 du 30 avril 2014 fixant les conditions d'ouverture et d'exploitation des laboratoires d'essais et d'analyse de la qualité.
- Décret exécutif n° 06-198 du 31 mai 2006 définissant la réglementation applicable aux établissements classés pour la protection de l'environnement. ;
- Décret exécutif n° 07-144 du 19 mai 2007 fixant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Contacts utiles :

- ✓ Centre Algérien du Contrôle de la Qualité et de l'Emballage -CACQE- Site Web : www.casqe.org
- ✓ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique M.E.S.R.S Site web : www.mesrs.dz
- ✓ Centre National du Registre de Commerce (CNRC) Site web : www.cnrc.org.dz
- ✓ Ministère du Commerce Site Web : www.mincommerce.gov.dz